

Le 10 octobre 2016

SES2+ : L'UNITÉ DE LA DGAC SAUVEGARDÉE



Les personnels auront su montrer leur mobilisation sans faille, à l'occasion des journées européennes d'action contre le projet de Paquet Ciel Unique 2+. L'évolution structurelle de la DGAC, que tentait d'imposer la Commission Européenne, s'éloigne.

Alors que les déclarations d'intention étaient déjà présentes dans le protocole 2016-2019, réaffirmant le modèle intégré de la DGAC, le compromis trouvé au Conseil Européen confirme l'acceptabilité d'une séparation fonctionnelle renforcée. C'est cette organisation que va retenir la DGAC, et que le Ministre présentera à ses homologues, pour démontrer que les frontières entre régulateurs et opérateurs sont établies.

Un projet d'instruction en ce sens a été présenté aux syndicats. L'UNSA se félicite que ce travail de plusieurs mois contre SES2+ s'achève par un consensus.

LE COMBAT CONTRE SES2+

En 2013, les bureaux nationaux de plusieurs syndicats, dont l'UNSA-ICNA, alertaient les agents des dangers avérés du projet de durcissement de la réglementation formant le paquet Ciel Unique Européen, le projet SES2+.

Bien qu'abstraite et lointaine, la problématique était totalement appropriée par les personnels, qui se mobilisaient massivement contre. Principale mesure, loin d'être la seule, **en imposant une séparation structurelle entre l'opérateur (DSNA), le régulateur (DTA) et le surveillant (DSAC), la fragmentation des 3 composants de la DGAC aurait conduit à d'inévitables changements de structures.** Or, si la DTA - le régulateur - aurait eu tous les arguments avec ses missions régaliennes, pour rester l'administration sous l'égide du Ministère, rien n'aurait été moins sûr pour la DSNA - le prestataire de service -, qui aurait dû trouver

une structure alternative, et la DSAC - le surveillant -, dont l'EASA souhaite récupérer la compétence pour n'en faire qu'une de ses annexes.

La route vers l'Établissement Public, Administratif ou pire Industriel et Commercial vu la nature des missions de la DSNA, aurait alors été toute tracée. L'UNSA s'y refusait (cf. EPAtra : les dangers de l'EP).

LA SÉPARATION FONCTIONNELLE RENFORCÉE

Là où certains tentaient en vain de convaincre un Parlement Européen peu sensible aux arguments avancés, les actions de l'UNSA, et de ses partenaires européens de l'ETF, se concentraient sur les Gouvernements nationaux formant le Conseil Européen. Dans le processus législatif ordinaire européen, l'opposition du Conseil permet le blocage du texte car une entente entre le Parlement et le Conseil est nécessaire pour produire un règlement. Dénonçant les nombreuses mesures de SES2+ à rejeter, cette action coordonnée a permis de former une minorité d'opposition.

Sur ce point de la séparation fonctionnelle, peu de pays étaient concernés par le durcissement de SES2+ car la quasi totalité a une séparation structurelle, les prestataires de contrôle n'étant déjà plus des administrations d'État. **Ainsi, pour démontrer aux partenaires de la France qui ont permis d'obtenir ce consensus, comme à ses détracteurs, que l'organisation intégrée de la DGAC est adéquat, notre Ministre, en coordination avec le Quai d'Orsay et le Secrétariat Général des Affaires Européennes, publiera une instruction précisant les modalités de la séparation fonctionnelle renforcée, crédibilisant notre organisation.**

Le projet d'instruction sera soumis à l'avis du prochain Comité Technique de la DGAC. L'UNSA le soutiendra.

L'UNSA, qui a su démontrer son attachement indéfectible à la structure de la DGAC unie dans la Fonction Publique d'État, apportera son soutien au prochain CT DGAC à la défense sur la scène européenne de notre modèle intégré. Néanmoins, la Commission Européenne continue son travail, et d'autres projets de règlements s'écrivent. Avec ses partenaires de l'ETF, l'UNSA suit ces travaux de près, identifie et évalue les risques. Si les orientations retenues venaient à menacer notre organisation, l'UNSA continuerait son travail d'information, pour alerter, et pour agir.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

